

data

Le Nouvelliste

RETROUVEZ NOS CARTES INTERACTIVES DANS NOTRE DOSSIER
«LE NOUVELLISTE» DATA SUR WWW.LENOUVELLISTE.CH

Une fois par mois, nous décortiquons une tendance forte du canton du Valais à partir de données récoltées par la Haute école de gestion Arc, notre partenaire.

La prise en charge des aînés valaisans en chiffres

ÉCONOMIE Avec une population vieillissante, le Valais fait face à une forte augmentation de la demande en places d'accueil, en hébergement et en soins. Dans le cadre de notre projet Data, nous avons décortiqué les chiffres officiels.

PAR OLIVIER.HUGON@LENOUVELLISTE.CH

Le Valais vieillit. Il n'est pas le seul, évidemment. Mais ici, comme ailleurs, on se pose la question de la prise en charge de nos aînés lorsqu'ils perdent leur indépendance. Nous nous sommes penchés sur cette problématique dans le cadre de notre opération «Le Nouvelliste» Data de ce mois d'avril. Les chiffres de l'Office fédéral de la statistique nous montrent que le home n'est plus la seule solution et que la part des soins à domicile et des proches aidants a fortement augmenté ces dix dernières années. Mais est-ce que ce sera suffisant face à des besoins

en EMS qui devraient augmenter de près de 70% à l'horizon 2040. Demain.

Cette étape importante dans une vie soulève toute une série de questions très pratiques que nous avons soumises à Camille-Angelo Aglione, directeur de l'Association valaisanne des EMS (lire en page 4).

Retrouvez ci-contre nos graphiques et nos cartes (en version interactive sur nos supports digitaux), ainsi que l'interview du spécialiste Nicolas Babey, professeur à la Haute école de gestion Arc.

NOS QUESTIONS À...

NICOLAS BABEY

Dr en sciences humaines et professeur Haute école de gestion Arc

«Le Valais affiche la taxe de séjour en EMS au meilleur marché de Suisse»

En comparaison intercantonale, le Valais se retrouve en queue de classement pour les places en EMS et dans le peloton de tête en ce qui concerne les emplois. Pourquoi? On arrive plus tard en EMS et les soins sont plus lourds?

L'âge à l'entrée en EMS ne diffère pas des autres cantons (un peu plus de 85 ans en moyenne). Par contre, il faut constater que, proportionnellement, moins d'aînés y entrent. On peut supposer que l'offre en soins à domicile y est forte, ce qui contribue à retarder l'entrée en EMS. Il faudrait également vérifier l'importance des proches aidants dans le canton du Valais pour valider cette hypothèse. En effet, ils contribuent significativement à permettre aux personnes âgées de rester longtemps chez elles.

Le nombre d'emplois dans les soins à domicile explose littéralement sur la période 2011-2021 en Valais, avec une hausse de 157%. Ici encore, on est largement au-dessus de la moyenne nationale. C'est un changement profond de la stratégie de prise en charge des aînés?

À l'échelle romande, la stratégie valaisanne ressemble à celle du canton du Jura. L'effort est mis sur les soins à domicile plutôt que sur les places en EMS. L'enjeu est de reculer le plus longtemps possible l'entrée en EMS. Ce choix a deux avantages non négligeables: il répond aux souhaits de la majeure partie des aînés de vivre le plus longtemps possible à domicile; de plus, les soins à domicile coûtent moins cher.

Ces dix dernières années, le Valais connaît l'une des plus fortes hausses de

la population des 65 ans et plus, avec 30% d'augmentation. C'est une terre de retraite?

Oui. Il existe une corrélation entre l'attractivité touristique d'une région et son attractivité auprès de retraités. En termes d'économie résidentielle, c'est plutôt une bonne nouvelle pour le canton. Les rentiers dépensent et contribuent à générer régionalement des emplois de service.

En moyenne suisse, la taxe de séjour ou le prix de pension est de 171 francs. En Valais, on est nettement plus bas.

Oui. Très largement. Selon une étude réalisée par le Département fédéral de l'économie sur les EMS, le Valais affiche la taxe de séjour moyenne au meilleur marché de Suisse. En 2018, elle était de 121 fr. 60 par jour. Genève détient le record national: 227 francs par jour.

Comment ça s'explique?

Selon le Département fédéral de l'économie, c'est un peu la «jungle tarifaire» au sujet des EMS, ce qui rend les comparaisons intercantionales assez délicates à faire.

Les coûts d'un EMS se répartissent en trois catégories: les soins médicaux, l'assistance et l'hôtellerie. Les soins sont financés majoritairement par les caisses maladie, selon des «règles du jeu» imposées par la loi fédérale. La différence se fait ailleurs?

Oui, sur l'assistance et l'hôtellerie qui sont facturées en tant que taxes de séjour

«Sans l'aide des proches aidants, en particulier des femmes, c'est tout le système d'accompagnement des personnes âgées qui s'effondrerait.»



PHOTO: LUCAS VUITEL

aux pensionnaires. D'une manière générale, c'est plus cher dans les cantons les plus urbanisés. J'en déduis que les coûts élevés de l'immobilier en milieu urbain ont des effets négatifs sur les coûts de l'hôtellerie en EMS.

Enfin, plus les établissements sont grands, plus ils sont chers. En termes de coûts, la taille idéale d'un EMS se situe entre 50 et 70 places.

Depuis 2010, le nombre de places en EMS publics baisse (-11%), alors qu'elle augmente chez les privés (+28%). On assiste à une privatisation progressive du secteur?

On assiste effectivement à une lente privatisation du secteur en Suisse, avec l'apparition de quelques grands groupes qui développent des «chaînes hôtelières» s'adressant à des personnes qui n'ont financièrement pas besoin d'être subventionnées pour les coûts d'hôtellerie et d'assistance.

Les besoins dans les homes et à domicile devraient exploser en 2040. Est-on sûr de ces projections?

L'étude prospective réalisée en 2022 par l'Observatoire suisse de la santé (Obsan) annonce une augmentation de 52% des personnes de 65 ans et plus, tandis que le nombre des 80 ans et plus va quasiment doubler. Cette évolution démographique est quasi certaine. Elle débouchera nécessairement sur des besoins supplémentaires considérables auxquels il faudra faire face. Ces besoins dépendront de l'état de santé des personnes âgées en 2040.

En admettant un état de santé équivalent, l'étude de l'Obsan indique que les besoins en EMS augmenteront de 69%, tandis que les besoins en soins à domicile augmenteront de 52%. C'est considérable.

On entre de plus en plus tard en EMS: c'est uniquement parce que la santé des plus âgés s'améliore?

C'est surtout dû au développement d'autres solutions. En premier lieu le développement des soins à domicile. Ensuite la construction en nombre d'appartements protégés. Ces appartements protégés représentent aussi un élément non négligeable des solutions à développer pour répondre à la demande.

On parle ici des homes, mais arrive-t-on à estimer également l'implication des proches aidants?

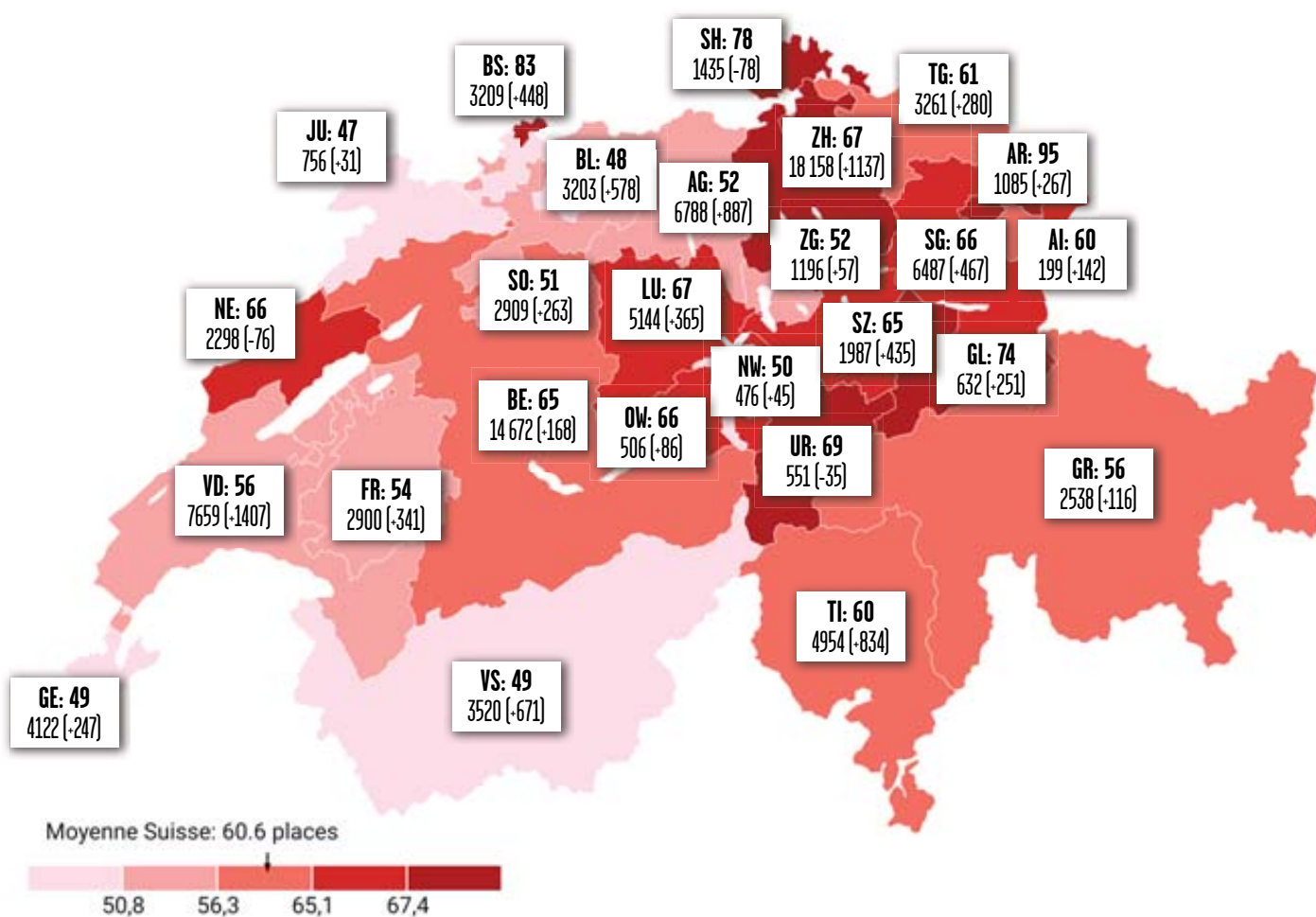
Oui, cette estimation a été faite par l'Enquête suisse sur la population active. En 2016, en Suisse, plus de 300 000 personnes de 15 ans et plus ont fourni bénévolement 80 millions d'heures, ce qui représente une valeur de 3,7 milliards de francs. Sans l'aide des proches aidants, en particulier des femmes, c'est tout le système d'accompagnement des personnes âgées qui s'effondrerait.

Prochain rendez-vous

Fin mai 2023, nous vous proposerons un nouvel épisode de notre série «Le Nouvelliste» Data concernant le poids économique des salles de spectacle valaisannes.

Avec Genève et le Jura, le Valais a la plus faible proportion de lits d'EMS

Nombre de places pour 1000 personnes âgées de 65 ans ou plus et nombre de lits total (avec variation par rapport à 2011).

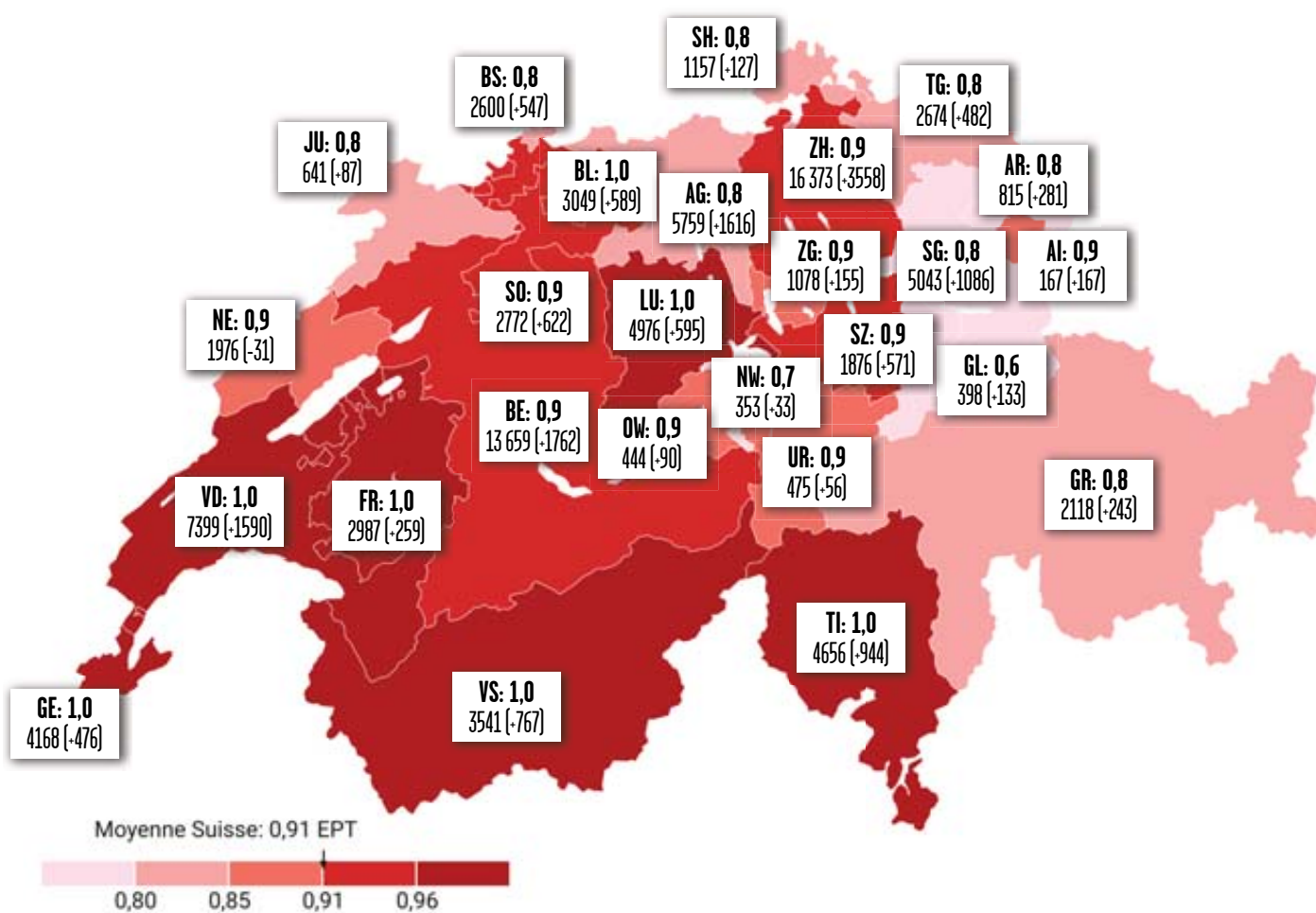


Exemple de lecture: en 2021, dans le canton du Valais, 49 lits sont disponibles pour 1000 personnes âgées de 65 ans ou plus.

Le nombre de lits correspond au nombre de places disponibles en long et court séjour, en soins aigus et de transition ainsi qu'en structures de soins de jour ou de nuit dans des homes médicalisés.

Avec un emploi à plein temps par lit en EMS, le Valais est très bien doté

Emplois à plein temps (EPT) dans les homes médicalisés et total des emplois à plein temps (avec variation par rapport à 2011).



Exemple de lecture: en 2020, dans le canton du Valais, il y a 1 emploi à plein temps par lit existant dans les homes médicalisés.

Le nombre de lits correspond au nombre de places disponibles en long et court séjour, en soins aigus et de transition ainsi qu'en structures de soins de jour ou de nuit dans des homes médicalisés.

Les établissements analysés correspondent au code NOGA 871000 «Hébergements médicalisés» enregistré par la statistique structurelle des entreprises (STATENT). Celle-ci comprend les activités des résidences pour personnes âgées dispensant des soins infirmiers, des maisons de convalescence, des maisons de repos dispensant des soins infirmiers, des établissements de soins infirmiers et des maisons de soins.

Carte: Nicole Weber, collaboratrice scientifique Haute école de gestion Arc.
Source: OFS, STATENT 2011 et 2020 et OFS, Statistique des institutions médico-sociales 2013 et 2023. Créé avec [Datwrapperr](#).

SÉJOUR EN HOME

SUISSE
âge à l'entrée en EMS

84,9 ANS

En moyenne, les personnes entrent en EMS **1,4 an** plus tard qu'en 2010.



CANTON VS
âge à l'entrée en EMS

85,1 ANS

En moyenne, les personnes entrent en EMS **0,4 an** plus tard qu'en 2010.

DURÉE MOYENNE



Suisse **2,8** ANS

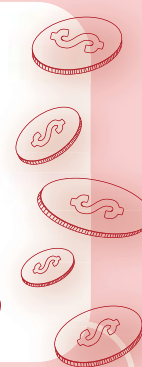
Canton VS **2,8** ANS

SOURCES: OFS, SCÉNARIO ET OBSAN 2023 - INFOGRAPHIE: NICOLE WEBER, HE-ARC

COÛTS DES HOMES

COÛTS TOTAUX
en Suisse

10 771
MILLIONS DE FRANCS



TARIF DE
SÉJOUR POUR
UNE JOURNÉE

171 FRANCS

moyenne
Suisse

121 FRANCS

moyenne
cantonale VS

SOURCE: OBSAN 2023 - INFOGRAPHIE: NICOLE WEBER, HE-ARC

SCÉNARIO 2040

données à l'échelle Suisse

DÉMOGRAPHIE
population

10 015 400

+ 55% population de 65 ans ou plus

+ 88% population de 80 ans ou plus

BESOINS EN SOINS
DE LONGUE DURÉE

EMS

Soins à domicile



+ 69%

+ 52%

SOURCE: OBSAN 2023 - INFOGRAPHIE: NICOLE WEBER, HE-ARC

Le Nouvelliste data

EMS, qui paie quoi, en cinq questions

Dans le cadre de notre opération, nous avons posé au directeur de l'AVALEMS, Camille-Angelo Aglione, les questions que nombre de Valaisans se posent.

PAR PATRICK.FERRARI@LENOUVELLISTE.CH

Qui paie? De quoi se compose le coût d'un séjour en EMS? Peut-on choisir librement un établissement? Ces questions pratiques occupent les pensées de toutes les familles confrontées à l'admission d'un proche. Nous avons soumis ces éléments à Camille-Angelo Aglione, directeur de l'Association valaisanne des EMS (AVALEMS), pour y voir plus clair. Autant le dire tout de suite, la tâche n'est pas aisée. Les établissements médico-sociaux sont très encadrés par la loi et dépendent de réglementations à l'échelle fédérale, cantonale et communale. Il est donc impossible ici d'être exhaustif quant aux particularités de chaque EMS valaisan.



L'entrée en EMS d'un parent pose de nombreuses questions, notamment autour de la prise en charge financière. Photo d'illustration. SABINE PAPILLOUD

1 QUI PAIE LES SERVICES D'UN EMS?

Pris en totalité, selon les chiffres de l'AVALEMS, les coûts sont supportés à 36% par les assureurs maladie, à 36% par les résidents et à 28% par les pouvoirs publics (cantons/communes). Si on va un peu plus loin dans la structure de ces charges, on peut distinguer les frais de prestations de soins et les coûts de pension (c'est-à-dire toutes les prestations non reconnues par la LAMal).

«Le tarif le plus bas du canton en chambre double, pour un résident d'une commune partenaire, est de 88 francs par jour.»

CAMILLE-ANGELO AGLIONE
DIRECTEUR DE L'AVALEMS



2 QUELS COÛTS SONT EFFECTIVEMENT À LA CHARGE DU RÉSIDENT?

Concernant les soins, sans entrer dans tous les détails, il faut savoir que le résident participe en fonction de sa fortune et revenus, jusqu'à 4 fr. 60 par jour. Il continue de payer les primes d'assurance maladie, la franchise et la quote-part. Du côté des coûts de pension, les prestations non subventionnées sont à la charge des résidents. Elles varient d'un EMS à l'autre en fonction des options d'hébergement (chambre individuelle ou non), des éventuels soutiens spécifiques de certaines communes en contrepartie d'un tarif réduit pour les résidents de ces mêmes localités. En Valais, ces coûts de pension vont du simple au double. Le tarif le plus bas du canton en chambre double, pour un résident d'une commune partenaire, est de 88 francs par jour. Le plus haut en chambre simple pour un résident qui ne vient pas d'une commune partenaire atteint 167 francs par jour.

3 ET SI LE RÉSIDENT NE PEUT PAS PAYER?

D'abord il est important d'avoir en tête les moyens du résident. Ils se composent des revenus (AVS, LPP notamment). Et de la fortune (biens immobiliers, économies, assurance vie, placements). «C'est ce second point qui est important», explique le directeur de l'AVALEMS. «Car le résident est tenu d'utiliser toute sa fortune pour payer son séjour, peu importe la forme de cette dernière. S'il s'agit de terrains, patrimoine immobilier ou autres, il s'agit de les réaliser, c'est-à-dire de les vendre.» Si l'assuré n'a pas les moyens de payer tout ou partie de son séjour, il peut bénéficier de prestations complémentaires à l'AVS. En Valais une minorité des résidents, 30% environ, en bénéficient, contrairement aux autres cantons romands. A Genève par exemple, ils sont 90% à en bénéficier.

4 QUAND EST-CE QUE LES ENFANTS PAIENT?

Dans les grandes lignes, les enfants ne paient que s'ils ont reçu de la fortune et que le résident n'est plus en mesure d'assumer les coûts de son séjour. Dans ce cas, l'Etat va se retourner vers eux et considérer une partie de cette fortune dans le calcul pour payer le coût du séjour en EMS. Il arrive aussi que les enfants décident de payer pour éviter que le résident doive réaliser sa fortune.

5 EST-ON OBLIGÉ D'ALLER DANS L'EMS DE SA COMMUNE?

Absolument pas. Toutefois, si la personne et sa famille font le choix de se diriger dans un établissement d'une autre commune, la facture risque fort d'être plus salée, même si ce n'est pas vrai dans tous les cas. «Les tarifs sont affichés sur le site de l'AVALEMS et il ne faut pas hésiter à contacter les EMS pour avoir les détails et conditions», note le directeur de l'association des homes valaisans. Aussi rien ne s'oppose à ce qu'une personne rejoigne un EMS hors canton. Là encore, les conditions changent avec le cadre légal cantonal et communal et les prix varient.

PUBLICITÉ



Fête de
L'Asperge
Saillon

Samedi 6 mai 2023
de 10h00 à 18h00
Place Farinet

Pour se restaurer

Divers mets chauds et froids à base d'asperges et soupe du coeur en faveur de Cérébral Valais

10h00 | Ouverture de la Fête de l'Asperge

11h00 | Aubade de la fanfare La Grand Garde et verre de l'amitié offert au stand de l'Office du Tourisme

De 10h00 à 18h00 | Stands de producteurs d'asperges, de produits régionaux, de produits artisanaux, d'eaux-de-vie et de liqueurs, de gâteaux, de charcuterie valaisanne, de pains à l'asperge

Stands de vins de Saillon

Stands des Amis du Marbre de Saillon

Stands Office du Tourisme

Animation musicale



Le Nouvelliste